

## SÉANCE DU 12 JANVIER 2018

---

### Ordre du jour : - Urbanisme

- Modification du tableau des emplois
- Travaux accueil mairie
- Travaux appartements de l'École
- Questions diverses

---

Par suite d'une convocation en date du 4 janvier 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 12 janvier 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Jacques VUICHARD, Karine VEYRAT, Lydie GALL, Anne-Marie BAUDET, André MORARD, Laëtitia SEBERT, Philippe NAVET, Véronique LEGENDRE, Thierry MERLE, Cédric ROMAND, Jean-Claude TIMMERMAN, Patrice GAILLARD, Jacques MENU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 8 décembre 2017.

Monsieur le Maire indique que le blason sera vu dans les questions diverses. Il demande si d'autres points doivent être abordés. Pas de demande.

### URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal le 10 novembre 2017,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'agent de maîtrise titulaire à temps complet en raison de l'avancement de grade dans le grade d'agent de maîtrise principal du titulaire du poste,

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise principal titulaire à temps complet en raison de l'avancement de grade dans le grade d'agent de maîtrise principal du titulaire du poste,

**Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

#### **FONCTIONNAIRES :**

- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise, permanent à temps complet ;
- la création d'un emploi d'agent de maîtrise principal, permanent à temps complet ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :**

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois : rédacteur territorial Grade : rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>- Service technique</b>		
Agent polyvalent – responsable du service technique	1	Cadre d'emplois : agent de maîtrise Grade : agent de maîtrise principal
<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>- Service administratif</b>		
Assistante de gestion administrative	1	Cadre d'emplois : adjoint administratif territorial Grade : adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe – 17.5/35 <sup>ème</sup>
<b>- Service technique</b>		
Agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe – 5/35 <sup>ème</sup>

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Monsieur le Maire indique que la commune finance la formation Permis CE à l'agent communal. Il a déjà passé son code, le passage du permis aura lieu courant février.

### **TRAVAUX ACCUEIL MAIRIE**

Comme convenu lors de la dernière réunion, il a été prévu un rafraîchissement des peintures de l'accueil de la mairie. Il avait été évoqué de refaire la banque d'accueil. Monsieur le Maire présente donc le devis de l'entreprise « les boiseries artisanales » au conseil. Il s'élève à 7 180 € HT. Il serait également nécessaire de reprendre l'éclairage.

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer ces travaux qui seront réalisés la 2<sup>e</sup> semaine des vacances de février. La mairie sera donc fermée du 19 au 23 février 2018.

### **TRAVAUX APPARTEMENTS DE L'ÉCULE**

Suite aux demandes des locataires des appartements de l'Écule, M. GAILLARD présente différents devis pour améliorer le chauffage ou l'isolation des 6 appartements.

Changement des radiateurs : environ 11 000 € TTC (variante 1) ou 22 000 € TTC (variante 2)

Isolation extérieur de tout le bâtiment : environ 84 000 € TTC

Remplacement des fenêtres : PVC : environ 36 700 € TTC

Aluminium : environ 39 150 € TTC

M. GAILLARD propose dans un premier temps de remplacer les fenêtres qui commencent à être en mauvaise état et laissent apparaître des infiltrations. Il précise que la commune n'a pas droit aux aides de l'ANAH.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc de remplacer les fenêtres de tout le bâtiment de l'Écule et choisi de mettre des fenêtres en aluminium. Des devis dans ce sens seront demandés.

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Blason* : Lydie GALL prend la parole et rappelle les choix de la séance de novembre. De ce fait elle présente donc 6 variantes de couleur, faisant toutes apparaître les trois symboles retenus : le pont, la coquille St Jacques et la croix de Savoie.

Après avoir délibéré, le choix du Conseil Municipal se porte sur le blason n° 1 (couleur vert clair) à 9 voix pour, 4 voix pour le bleu, 1 voix pour le vert kaki et 1 abstention. Le blason sera soumis à l'approbation des Archives Départementales.



Monsieur le Maire fait un bref compte-rendu du conseil d'école exceptionnel qui s'est tenu jeudi 11 janvier 2018 afin de déterminer le nombre de jours de la semaine scolaire à la rentrée de septembre 2018. Le conseil d'école a voté, à 25 voix pour et 1 blanc, un retour à la semaine de 4 jours.

M. MERLE Thierry demande une précision quant au projet de containers enterrés sur la commune. Monsieur le Maire et M. MORARD indiquent que, en effet, la CCUR a sollicité les communes pour savoir lesquelles seraient intéressées pour enterrer les containers. Minzier a répondu favorablement à cette demande. Il s'agit effectivement d'un projet qui devra être validé par la CCUR mais également par la commune de Minzier en conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.